

MAIRIE DE SAINT PIERRE DU CHAMP

10 Place de la Mairie

Le Bourg

43 810 SAINT PIERRE DU CHAMP

Tel : 04/71/03/44/54

Fax : 04/71/03/77/32

e-mail : mairie@saintpierreduchamp43.fr

NOTE DE PRESENTATION BUDGÉTAIRE
Art L2313-1 L3313-1 L5211-36 du CGCT

COMPTE ADMINISTRATIF 2024 LOTISSEMENT

Le déficit de fonctionnement s'élève à – 110 290.11€ et sera repris au BP 2025, il s'explique par les travaux de création du lotissement.

Le déficit d'investissement s'élève à -80 304.89€ et sera repris au BP 2025.

COMPTE ADMINISTRATIF 2024 COMMUNE

Grâce à une gestion rigoureuse des dépenses notamment, il est à noter un excédent d'investissement de 103 748.71€. A noter également un bon excédent de fonctionnement (157 235.52€) qui sera repris au BP 2025 en investissement.

LE MAIRE,
D. DANTONY



MAIRIE DE SAINT PIERRE DU CHAMP

10 Place de la Mairie

Le Bourg

43 810 SAINT PIERRE DU CHAMP

Tel : 04/71/03/44/54

Fax : 04/71/03/77/32

e-mail : mairie@saintpierreduchamp43.fr

NOTE DE PRESENTATION BUDGÉTAIRE
Art L2313-1 L3313-1 L5211-36 du CGCT

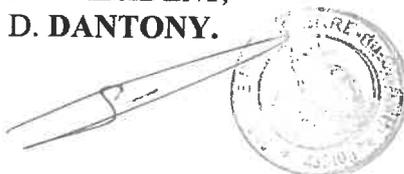
COMPTE ADMINISTRATIF 2024 CCAS

Il apparaît cette année un excédent de fonctionnement 2024 qui s'élève à 1023.80€ grâce notamment à la subvention de la commune en 2024 et une gestion rigoureuse des dépenses.

BUDGET PRIMITIF 2025 CCAS

Le budget s'équilibre à 3620€ en fonctionnement, la dépense principale est le repas des anciens, la recette principale est la subvention de la Commune.

**LE PRESIDENT,
D. DANTONY.**



MAIRIE DE SAINT PIERRE DU CHAMP

10 Place de la Mairie

Le Bourg

43 810 SAINT PIERRE DU CHAMP

Tel : 04/71/03/44/54

Fax : 04/71/03/77/32

e-mail : mairie@saintpierreduchamp43.fr

NOTE DE PRESENTATION BUDGÉTAIRE
Art L2313-1 L3313-1 L5211-36 du CGCT

BUDGET PRIMITIF 2025 LOTISSEMENT

Il s'équilibre à 300 113.52 € en investissement et 294 712.62€ en fonctionnement. La TVA sur les travaux a été récupérée en 2019.

BUDGET PRIMITIF 2025 COMMUNE

Il s'équilibre à 1 500 768€ en investissement et 521 727€ en fonctionnement.

La Commune fait partie de la Communauté d'Agglomération du Puy en Velay depuis le 01/01/2017.

Les priorités du budget 2025 sont essentiellement :

- Les travaux pour l'aménagement de la place du Coudert et des espaces publics attenants
- Les travaux de bâtiment pour l'aménagement du bâtiment AS44 au Bourg
- D'importants travaux de voirie, dépense récurrente, mais nécessaire.

Ces travaux seront financés par des subventions et l'excédent de fonctionnement 2024.

Même avec la souscription de 2 nouveaux emprunts en 2024, le niveau d'endettement de la Commune est correct.

Les taux d'imposition 2025 sont votés comme suit :

- TAXE D'HABITATION SUR LES RESIDENCES SECONDAIRES : 14.21%
- TAXE FONCIER BATI : 36,15 %
- TAXE FONCIER NON BATI : 70,69% (pas d'augmentation des impôts communaux en 2025).

Le personnel de la commune est composé au 1^{er} janvier 2025 de 3 agents plus un agent extérieur.

LE MAIRE,
D. DANTONY

